



Mairie d'IFS
Esplanade François Mitterrand
B.P. 44 – 14123 IFS

Tél : 02-31-35-27-27
Fax : 02-31-78-30-09

Département

CALVADOS

Canton

CAEN XVI

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six

Le 30 mars

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 24 mars 2026

Date d'affichage 24 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 32

Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Véronique BERGERON, Jean-Pierre BOUILLON, Sabahat AYDAR, Yann DRUET, Françoise DUPARC, Sylvain JOBEY, Céline GADONNA, Bernard MUSUALU, Justine PREVEL, Gérald RASOANAIVO, Christophe HEBERT, Claude L'HIRONDEL, Ayhan AYDAR, Sébastien LAGALLE, Caroline POITEVIN, Virginie DALY, Stéphanie FREMONT, Leslie AUBERT, Louise LEFEVRE, Didrik JANIN-HAMEL, Sonia CANTELOUP, Ludovic FORTIN, Jean-Claude ESTIENNE, Noëlle LE MAULF, Cédric EVANO et Clémence HEROUT **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Martial LEFEVRE a respectivement donné pouvoir à : Michel PATARD-LEGENDRE.

Absents excusés : Martial LEFEVRE.

Secrétaire de séance : Françoise DUPARC et Noëlle LE MAULF.

N° 2026-039 – DESIGNATION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE FRANÇOIS RABELAIS

La Ville est membre du Conseil d'Administration du lycée François Rabelais. Elle y est représentée par un représentant titulaire et un représentant suppléant, conformément aux statuts du Conseil d'Administration. La Ville est également membre du Comité Education Santé Citoyenneté et Environnement et de Conseil de la Vie Lycéenne du lycée.

Pour faire suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est proposé à celui-ci de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant qui siégeront au Conseil d'Administration du lycée François Rabelais.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-33 ;

VU l'article L.421-2 du code de l'éducation modifié par la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 portant sur la composition des conseillers d'administration des collèges et lycées ;

VU les statuts du Conseil d'Administration du lycée François Rabelais ;

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du lycée François Rabelais ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DECIDE de procéder à la désignation un représentant titulaire et un représentant suppléant appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du lycée François Rabelais.

DESIGNE Madame Stéphanie FREMONT en qualité de représentant titulaire et Madame Noëlle LE MAULF en qualité de représentant suppléant au sein du Conseil d'Administration du lycée François Rabelais.

Ifs, le 30 mars 2026

Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Françoise DUPARC

Michel PATARD-LEGENDRE

Noëlle LE MAULF



Rendue exécutoire le : 1/04/2026
Affichée le : 1/04/2026

Acte à classer**2026-039**

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-------------|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 |
| En préparation | En attente retour Préfecture | > AR reçu < | Classé |

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-04-01T14-33-34.00 (MI268753319)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20260401-2026-039-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Désignation des délégués au conseil d'administration
du lycée François Rabelais
Date de décision : 01/04/2026

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Désignation de représentants
5.3.4. AutresIdentifiant unique de l'acte antérieur
:Acte : [2026-039.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 01/04/26 à 13:55

Par **LELONG EMILIE**

Transmis

Date 01/04/26 à 14:33

Par **LELONG EMILIE**

Accusé de réception

Date 01/04/26 à 14:40